



Association loi 1901. Déclarée en Sous-préfecture de Saint-Omer sous le N°3049

Parution au J.O le 05 août 1998

Règlement des Foulées Longuenessoises – Édition 2026

Organisées par le Stade Longuenessois Athlétisme, représenté par son président Mickaël Sirbu.

Stade Longuenessois :

Rue Salvador Allende

Stade des chartreux

62219 Longuenesse

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Stade Longuenessois Athlétisme organise, le dimanche 20 septembre 2026, la manifestation sportive intitulée **Les Foulées Longuenessoises**.

Les épreuves se dérouleront au départ et à l'arrivée du Stade des Chartreux à Longuenesse (62219).

Cette manifestation est organisée sous l'égide des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) applicables aux courses hors stade.

L'inscription à l'une des courses implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent, avant, pendant et après la manifestation.

ARTICLE 2 – ÉPREUVES PROPOSÉES

Toutes les épreuves sont chronométrées et font l'objet d'un classement final hormis la course des « éveils » U10 (Éducation Athlétique) et la course des « poussins » U12.

Les catégories retenues pour le cross de Longuenesse sont celles valables à partir du 1/09/2025 selon la réglementation FFA.

Les courses proposées sont les suivantes :

- Course 10 km mesurée « label départemental »
- Course 5 km mesurée « label départemental »
- Courses enfants
- Challenge Entreprise – Relais 2 x 5 km (intégré dans la course du 10km)
- Challenge des Écoles

Le chronométrage sera assuré par puce électronique pour les courses 5 et 10 Km ainsi que la course des benjamin(e)s.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 – Conditions d'âge

10 km :

Épreuve ouverte aux catégories Cadets et plus conformément à la réglementation FFA en vigueur.

5Km :

Épreuve ouverte aux catégories Minimes et plus conformément à la réglementation FFA en vigueur.

Challenge Entreprise – Relais 2 x 5 km :

Épreuve ouverte aux participants âgés de 16 ans minimum le jour de l'épreuve.

Courses enfants et Challenge des Écoles :

Les catégories et distances seront définies selon la réglementation FFA applicable aux jeunes et à leurs catégories d'âges.

3.2 – Certificat médical / PPS

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra fournir :

- Soit une licence FFA valide le jour de la course,
- Soit un PPS (Parcours Prévention Santé) valide le jour de la course,
- Soit tout document médical exigé par la réglementation applicable au jour de l'épreuve.

Pour les non-licenciés FFA, la fourniture d'un pass prévention santé (PPS) de moins d'un an est impératif → <https://pps.athle.fr/>

Pour les mineurs non licenciés, il faudra présenter un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces derniers attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois.

Aucun dossard ne sera remis sans justificatif valide.

3.3 – Nombre maximum de participants

Le nombre total de participants est limité à 800 toutes épreuves confondues.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant cette limite.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

4.1 – Tarifs

- 10 km : 8 €
- 5 km : 7 €
- Course Benjamin(e)s : 2€
- Challenge entreprise (voir dossier d'inscription)

Pour les inscriptions tardives, à partir du lundi 14/09/2026, le prix des engagements augmentera de la façon suivante :

- 10 km : 12 €
- 5 km : 10 €
- Pas de modifications tarifaires pour les autres courses

Les courses enfants et le Challenge des Écoles pourront être gratuits ou selon les modalités définies par l'organisation.

Les inscriptions se feront sur la page ADEORUN → <https://adeorun.com>

L'inscription sera également possible à INTERSPORT Arques (dans la limite des dossards disponibles) le samedi 19/09/2026 de 13h à 16h, néanmoins celle-ci sera à effectuer uniquement sur le site ADEORUN.

4.2 – Date limite

Les inscriptions en ligne seront closes dès lors que le nombre de dossards mis à disposition sera épuisé.

Des inscriptions sur place seront possibles dans la limite des dossards disponibles, jusqu'à 45 minutes avant le départ de chaque course.

ARTICLE 5 – CHALLENGE ENTREPRISE

Le **Challenge Entreprise des Foulées Longuenessoises** est organisé sous la forme de 2 relais de 2x5km (soit 4 coureurs).

5.1 – Composition des équipes

Chaque entreprise pourra engager des équipes composées de 4 participants. Le classement sera établi au temps cumulé des 2 équipes.

Les 3 catégories de relais sont :

- Relais hommes (soit 4 hommes)
- Relais femmes (soit 4 femmes)
- Relais mixte (2 femmes et 2 hommes)

Une plaquette descriptive et détaillée du challenge entreprise peut être demandée à l'adresse suivante : stade.longuenessois@laposte.net

5.2 – Engagement solidaire

Dans le cadre de la démarche solidaire et RSE de l'événement, 15 € par équipe engagée seront reversés à l'association RAF-ATLON SPORTS. Cette contribution vise à soutenir le développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

ARTICLE 6 – CHALLENGE DES ÉCOLES

Le Challenge des Écoles a pour objectif de promouvoir la pratique sportive et la participation des jeunes du territoire. Le challenge est réservé aux écoles de la commune de Longuenesse.

Les modalités de participation, de classement et de récompenses seront définies par l'organisation.

Chaque établissement scolaire pourra engager des élèves selon les catégories d'âge concernées.

Un classement spécifique des écoles participantes pourra être établi.

6.1 – Engagement solidaire

Dans le cadre de la démarche solidaire de l'événement, un minimum de 1 € par enfant engagé seront reversés à l'association RAF-ATLON SPORTS.

ARTICLE 7 – DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le jour de la compétition à partir de 7h30. Ils pourront également être retiré le samedi 19/09/2026 de 13h à 16h au magasin INTERSPORT de Arques.

Les coureurs sans dossard ne seront pas admis sur le parcours.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant, de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification. Le coureur doit prévoir la fixation de son dossard.

Le dossard est personnel et non cessible.

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ

La circulation sera réglementée et sécurisée par :

- Des signaleurs bénévoles
- Les services de secours

Les participants s'engagent à respecter :

- Le code de la route
- Les consignes des organisateurs
- Les décisions du directeur de course et des officiels

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant présentant un danger pour lui-même ou pour autrui.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera installé au kilomètre 5 (pour la course du 10km), ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 10 – VESTIAIRES ET CONSIGNES

Les vestiaires et les douches de la salle des sports des chartreux sont mis à disposition, pas de consigne.

Des vestiaires et un espace consigne seront mis à disposition des participants du challenge entreprise.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITES ET LITIGE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MMA. Pour la responsabilité individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents éventuels.

Les litiges éventuels seront réglés par le jury qui sera mis en place.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un classement final est généré pour chaque course chronométrée. Les résultats provisoires de chaque épreuve sont affichés sur le site de la manifestation.

Les réclamations sont reçues par le jury officiel dans un délai de trente minutes après l'affichage des résultats. Son pouvoir de décision est sans appel. Les résultats officiels sont ceux publiés sur le site internet du Stade Longuenessois ainsi que le site CHRONOPALE.

Pour la course des éveil : médailles et cadeaux pour chaque concurrent

Pour les courses poussin(e)s, benjamin(e)s : Coupes ou médailles aux 3 premier(e)s

Pour la course du 5kms :

- Classements par catégories (à partir de la catégorie minime)
- Primes pour les 3 premiers du scratch masculin
- Primes pour les 3 premiers du scratch féminin
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s minimes
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s cadet(te)s
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s juniors
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s séniors
- Coupes ou médailles pour le premier master M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7...

Pour la course du 10kms :

- Classements par catégories (à partir de la catégorie minime)
- Primes pour les 3 premiers du scratch masculin
- Primes pour les 3 premiers du scratch féminin
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s minimes
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s cadet(te)s
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s juniors
- Coupes ou médailles pour les 3 premier(e)s séniors
- Coupes ou médailles pour le premier master M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7...

Pour le challenge des entreprises :

- Coupes ou médailles pour la première équipe masculine
- Coupes ou médailles pour la première équipe féminine
- Coupes ou médailles pour la première équipe mixte

Pour le challenge des écoles :

- Coupe à l'établissement le plus représenté

La présence des récompensés est obligatoire pour toucher la prime. En cas d'absence, les primes et trophées resteront acquis à l'association organisatrice.

ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE – DONNEES PERSONNELLES - RGPD

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le site internet ainsi que sur différents réseaux sociaux du Stade Longuenessois. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

ARTICLE 14 – ANNULATION / FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de conditions météorologiques défavorables ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de reporter ou d'annuler l'événement **sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.**

ARTICLE 15 – ECORESPONSABILITE

Les foulées Longuenessoises se déroule sur les voies publiques de la commune ainsi que sur le stade des chartreux. Il est important de respecter et de préserver l'environnement pendant toute la durée des épreuves. Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, etc..) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition.

ARTICLE 16 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de statuer sur tout cas non prévu par celui-ci.